

APPEL A PROJETS 2018

Parcours de soins des acouphènes idiopathiques

CONTEXTE ET OPPORTUNITE

Les acouphènes sont un trouble auditif qui se manifeste par la perception de bruits parasites. Ils touchent 10% de la population et pour 2% de la population se manifestent de façon chronique. Lorsque les acouphènes sont liés à une pathologie ou la prise de certains médicaments, il est possible de d'obtenir la guérison ou une amélioration en agissant sur ces causes.

Toutefois la majorité d'entre eux sont idiopathiques, c'est-à-dire sans cause identifiée. Le traitement est alors adapté au cas par cas et repose sur plusieurs techniques thérapeutiques notamment :

- La prise de médicaments comme des anxiolytiques ;
- La thérapie acoustique d'habituation (TAH), par le biais de laquelle le patient apprend à tolérer le bruit parasite. Il s'agit d'une thérapie reposant sur la conception de sons personnalisés dont l'écoute va stimuler les neurones impliqués dans la génération des acouphènes. Une écoute régulière et prolongée induit une inhibition partielle et rémanente du son parasite.
- Les thérapies cognitives et comportementales (TCC) offrent de se concentrer sur la perception consciente des acouphènes et sur les réactions comportementales qui en découlent, en travaillant sur la capacité active du cerveau à ignorer des stimuli négatifs ou non informatifs.

Si en général, les acouphènes ont tendance à diminuer avec le temps, car les personnes touchées s'y habituent progressivement (phénomène d'habituation neurophysiologique), chez d'autres, au contraire ils restent très mal vécus. Les acouphènes engendrent alors des problèmes psychologiques, physiques et sociaux et s'expriment d'autant plus vivement que la personne fait face au stress et à la fatigue, de manière chronique.

De plus, bien souvent le patient se sent démuné face à l'absence de solutions immédiatement efficaces. Il est observé de fréquentes ruptures du parcours de soins, comme en témoigne l'enquête réalisée en 2013 par l'association France Acouphènes. Cette dernière révélait que 92% des patients interrogés consultent un deuxième ORL, 1/3 disent avoir consulté dix fois un spécialiste et 82% d'entre eux manifestent leurs insatisfactions à l'égard de leur prise en charge.

OBJECTIFS

La Fondation Visaudio souhaite étudier de nouvelles structurations du parcours de soins dans la prise en charge des acouphènes idiopathiques et plus particulièrement les facteurs et les approches qui facilitent l'articulation entre différentes solutions thérapeutiques.

Le parcours de soins est le circuit prévu ou réalisé de l'ensemble des actes de soins ainsi que leurs articulations afin de réaliser la prise en charge de la maladie. Il est entendu ici que Le parcours de soins implique à la fois ce qui est construit par le patient, et par les soignants et les prescripteurs.

ATTENDUS

Le projet détaillera la manière dont le patient prend en charge ses acouphènes, le parcours général de soins proposé par les soignants et l'articulation des différentes solutions thérapeutiques à des stades différents de la maladie, comme le traitement médicamenteux, la thérapie acoustique, les thérapies cognitives et comportementales (liste non exhaustive et non limitative).

Le projet proposera des solutions pour améliorer le dispositif afin de mieux accompagner la personne et éviter ses errances thérapeutiques

Les solutions proposées devront s'intégrer dans un réseau de soins et/ou valoriser le caractère multidisciplinaire / pluriprofessionnel de la prise en charge, mais pourront également inclure des solutions numériques.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter au minimum :

- un curriculum vitae du responsable du projet
- une présentation de l'équipe de recherche, de leur(s) laboratoire(s) ou service et de leurs principaux travaux et publications en lien avec le sujet de l'étude ;
- un descriptif des objectifs et une proposition détaillée de la méthodologie comportant un calendrier indicatif des travaux, et les résultats attendus ;
- un descriptif du support de présentation des résultats répondant aux objectifs de l'étude ;
- un budget détaillé.

CRITERES DE SELECTION

La sélection des dossiers sera réalisée sur la base des avis rendus par un comité de pilotage constitué essentiellement de professionnels de l'audition et des neurosciences.

Le Copil sera particulièrement attentif aux critères de sélection suivants :

- Caractère appliqué de la solution ;
- Mise en œuvre à court ou moyen terme ;
- Durée de réalisation ;
- Cohérence du budget soumis.

PERIMETRE BUDGETAIRE

La participation de la Fondation Visaudio au financement du projet pourra être partielle ou totale, mais devra être majoritaire et ne pourra pas dépasser 50 000€ TTC

CALENDRIER

| | | |
|------------------|---|------------------------------------|
| ETAPE 1 : | Lancement de la campagne d'appel à projets | 28 Juin 2018 |
| ETAPE 2 : | Clôture de la campagne | 30 septembre 2018 |
| ETAPE 3 : | Expertise des projets et classement | 15 octobre 2018 |
| ETAPE 4 : | Sélection du/des projet(s) par le Comité de Gestion | 11 Novembre 2018 |
| ETAPE 5 : | Rédaction de la convention | Décembre 2018 |
| ETAPE 6 : | Lancement du projet | 1^{er} Janvier 2019 |